



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 10 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information des élus : parrainages pour les élections présidentielles

A compter du 23 février 2017, la préfecture de l'Ardèche adressera en lettre recommandée avec accusé de réception aux élus habilités à présenter un candidat à l'élection présidentielle, un formulaire dit « de présentation des candidats » (parrainages) qu'il leur appartiendra de compléter et de transmettre sous enveloppe dédiée au conseil constitutionnel avant le 17 mars 2017.

Contacts presse :

Cabinet du Préfet – Pôle de la communication interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - 📠 : 04 75 66 50 93

✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

